

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN BULGARIE : ASPECTS THEORIQUES ET DÉFIS INSTITUTIONNELS

Tsvetelina Marinova

Maître de Conférences – HDR

Nouvelle Université Bulgare

Introduction

Aujourd’hui, les problèmes du chômage, de la pauvreté, de l’inégalité et de l’exclusion sociale sont au cœur de l’agenda politique des pays européens mais aussi du discours des économistes, des chercheurs et des citoyens préoccupés par l’avenir de l’Union européenne (UE), de son modèle social ou encore par le chemin d’une croissance durable et inclusive. En 2020, la pandémie de la Covid-19 a eu un impact extrêmement négatif sur la production, la croissance, le commerce, l’emploi et le bien-être. La pandémie du coronavirus, tout comme la crise globale économique de 2008, montre que la seule intervention de l’État ou les seuls mécanismes du marché ne sauraient suffire à une refondation du modèle économique. C’est ainsi que nous observons depuis le début du XXI^e siècle, et particulièrement depuis 2008, une augmentation rapide du nombre et de la variété des initiatives et projets de la société civile en Europe, en même temps qu’un rôle croissant du tiers-secteur dans l’économie. Les projets et les idées pour

une Europe sociale où les droits sociaux fondamentaux sont garantis et protégés (droit au travail, égalité d'opportunités et accès à l'éducation et à la formation, soins de santé et services sociaux), gagnent en importance, et avec eux, l'idée qu'il faut des solutions nouvelles et innovantes.

En Europe, les idées et pratiques des associations, coopératives et organisations de l'économie sociale sont nées dans la seconde moitié du XIXe siècle et se sont rapidement répandues dans tous les pays européens à partir du début du XXe siècle.

Les organisations modernes de l'économie sociale et solidaire se développent dans un contexte politique, économique et culturel spécifique à chaque pays. Mais plus généralement, ils reflètent les changements intervenus dans l'économie et la société au cours des dernières décennies, provoqués par diverses crises et l'aggravation des problèmes économiques et sociaux. Les organisations du secteur surmontent les défauts de l'individualisme, de la recherche du profit personnel et du bien-être et changent complètement les principes et les objectifs de l'entreprise moderne. Diverses formes d'entreprises sociales se développent dans des secteurs et des niches où l'État ne peut pas satisfaire les besoins des citoyens en biens et services. D'une part, les entreprises sociales produisent des biens destinés au marché et, d'autre part, elles complètent et peuvent même remplacer l'État en fournissant une protection sociale et des services aux groupes vulnérables de la population.

Le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire contribue à la réduction des dépenses publiques consacrées à la politique sociale et donc à l'allègement de la charge financière qui pèse sur le budget de l'État. Dans le contexte d'une crise démographique qui s'aggrave dans de nombreux pays européens et de fortes conséquences

prévues sur les finances publiques dans les années à venir, la réduction des dépenses publiques consacrées aux activités sociales contribuera à des finances publiques saines et offrira l'opportunité d'orienter les fonds publics vers d'autres priorités et projets dans l'économie

En créant des innovations, l'économie sociale et solidaire a un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment : limiter et éradiquer la pauvreté, garantir un travail décent et le développement économique des pays. Il stimule le développement économique et industriel équitable et durable des pays, ainsi que la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'Union européenne.

Pour la Bulgarie, le développement du secteur est extrêmement important en raison des niveaux élevés de pauvreté, d'isolement social et d'inégalité des revenus, ainsi que pour atteindre les objectifs de la transition verte et numérique.

À cet égard, l'objectif de l'article est de présenter les idées, le cadre institutionnel et la politique de l'économie sociale et solidaire dans l'UE et en Bulgarie, ainsi que de discuter des principaux défis et opportunités pour le développement du secteur.

Concepts et politiques publiques en faveur de l'ESS en Europe et en Bulgarie

Idées et politiques de l'UE

En Europe, l'économie sociale englobe toutes les activités économiques menées par les coopératives, mutuelles, associations et leurs fondations ainsi que les entreprises sociales qui reposent sur les principes et valeurs suivants : gouvernance autonome ; prise de décision démocratique ; supériorité des personnes et du travail sur le capital et réinvestissement des profits pour

atteindre des objectifs sociaux. Il existe de nombreuses formes institutionnelles d'économie sociale dans chaque pays, mais elles fonctionnent sur la base de valeurs et de principes communs. On distingue deux grands groupes d'organisations : le premier groupe inclut les organisations dites traditionnelles du secteur (coopératives, mutuelles et associations), et le second groupe – les fondations et les entreprises sociales.

Dans un sens plus large, on peut considérer que l'économie sociale englobe des activités orientées vers l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, tels que les systèmes commerciaux locaux et les monnaies communautaires, le commerce équitable, la microfinance et la finance solidaire, l'intégration sociale par l'activité économique, le développement économique des communautés (Bouchard, 2012).

Jacques Defourny et Marthe Nyssens proposent la définition suivante de l'économie sociale :

« L'économie sociale n'est pas un troisième secteur séparé des autres sphères de l'économie. Au contraire, elle peut être vue comme un espace d'interactions entre la communauté (la famille, le voisinage, les réseaux informels), animée par une logique de réciprocité générant des ressources non monétaires (volontariat, dons en nature), l'État, dans sa logique de redistribution de ressources non marchandes (subsidés publics), et enfin les entreprises privées mues surtout par une logique de marche génératrice de recettes commerciales » (Defourny, Nyssens, (eds.) 2017, 58).

Dès le début du XXI^e siècle et surtout après le début de la crise financière mondiale en 2008, l'UE a commencé à développer et à introduire une politique visant au développement du secteur dans les États membres, et cette

politique est progressivement devenue partie intégrante de toutes les autres politiques communautaires. Le plan d'action pour l'économie sociale et solidaire définit l'économie sociale et solidaire et définit les principales mesures au niveau de l'UE liées à l'institutionnalisation du secteur, à la promotion de l'innovation sociale et à l'utilisation de tout le potentiel du secteur pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Union européenne et au niveau mondial (COM/2021/778 final). L'économie sociale regroupe des entités partageant les grands principes et caractéristiques communs suivants : la primauté des personnes ainsi que la finalité sociale et/ou environnementale sur le profit, le réinvestissement de la majeure partie des bénéfices et des excédents pour mener des activités dans l'intérêt des membres/usagers. (« intérêt collectif ») ou la société dans son ensemble (« intérêt général ») et la gouvernance démocratique et/ou participative.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'économie sociale et solidaire, le CESE et le Comité des régions ont élaboré et adopté des documents fondamentaux, tels que : Opinion du Comité des régions du 8 février 2023 sur « Créer un environnement favorable pour l'économie sociale et solidaire » – la perspective locale et régionale, ainsi que l'avis du Comité européen économique et social „Un paquet de mesures pour l'économie sociale et solidaire“, adopté le 25 octobre 2023. Ils mettent l'accent sur le plein soutien à la création d'écosystèmes nationaux de l'économie sociale et solidaire et recommandent une mise en œuvre rapide et complète au niveau national des mesures identifiées par la UE.

Le 27 novembre 2023 a été publiée la Recommandation du Conseil de l'UE sur le développement de conditions-cadres pour l'économie sociale et solidaire, dans laquelle les principales recommandations adressées aux États membres

sont liées à la promotion de l'accès au marché du travail et l'inclusion sociale, notamment en soutenant l'innovation sociale et le développement durable, en élaborant des cadres politiques et réglementaires favorables au secteur, notamment sur le financement, la fiscalité, l'accès aux marchés publics, la visibilité et la reconnaissance (C/2023/1344).

Dans la Stratégie industrielle européenne actualisée en 2021 « L'économie de proximité et l'économie sociale », l'économie sociale est l'un des quatorze écosystèmes industriels dont le développement a un rôle important à jouer dans la transformation vers une économie plus durable, numérique et compétitive (COM(2021) 350 final).

La feuille de route pour l'économie sociale et solidaire dans l'UE, adoptée le 12 février 2024 à Liège, démontre une volonté politique claire et définit des mesures et actions concrètes au niveau de l'UE pour accélérer le développement de l'économie sociale et solidaire et rendre le secteur un modèle phare de développement économique dans les années à venir (Liège Roadmap for Social Economy in the European Union), 2024).

Au niveau européen, il existe également une définition acceptée d'une entreprise sociale. La Commission européenne a également adopté une définition :

« Une entreprise sociale est un objet de l'économie sociale dont le principal objectif est d'avoir un impact social et pas de faire des bénéfices pour ses propriétaires ou ses actionnaires. Elle fournit des biens et des services sur le marché de manière entrepreneuriale et innovante, et utilise ses bénéfices principalement pour atteindre des objectifs sociaux. L'entreprise est gérée de manière ouverte et responsable et en particulier en impliquant les travailleurs, les consommateurs et les actionnaires concernés par ses activités commerciales » (European Commission, 2011).

Cette définition est fondée sur l'approche EMES (Research Network for Social Enterprise) qui distingue des indicateurs spécifiques d'ES dans des trois dimensions : économique, sociale et de gouvernance. Les indicateurs de la dimension économique :

- Une activité continue de production de biens ou de services ;
- Un niveau significatif de prise de risque économique ;
- Un niveau minimum d'emploi rémunéré ;

Les indicateurs de la dimension sociale :

- Un objectif explicite de service à la communauté ;
- Une initiative émanant d'un groupe de citoyens ;
- Une limitation de la distribution des bénéfices ;

Les indicateurs de la structure de gouvernance :

- Un degré élevé d'autonomie ;
- Un pouvoir de décision non basé sur la détention du capital ;
- Une dynamique participative impliquant différentes parties concernées par l'activité.

La Commission européenne utilise « entreprise sociale » pour désigner les types d'entreprises suivantes :

- Celles pour qui l'objectif social ou sociétal du bien commun est la raison d'être de l'activité commerciale, souvent sous la forme d'un haut niveau d'innovation sociale ;
- Celles dont les bénéfices sont principalement réinvestis pour atteindre cet objectif social ;
- Celles où le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission de l'entreprise, en utilisant des principes démocratiques ou participatifs ou en se concentrant sur la justice sociale.

L'UE applique la définition suivante du business social :

« Un opérateur d'économie sociale dont l'objectif principal est d'avoir un impact social plutôt que de générer des profits pour ses propriétaires ou ses membres. Les entreprises sociales opèrent sur le marché pour fournir des biens et des services d'une manière entrepreneuriale et innovante. Elles utilisent principalement leurs excédents à des fins sociales et leur organisation repose sur des principes démocratiques ou participatifs qui visent la justice sociale » (European Commission, COM (2011) 682 final).

En Europe, il n'existe pas de forme juridique unique pour les ES. Elles opèrent le plus souvent sous la forme de coopératives sociales. Certaines sont enregistrées en tant qu'entreprises privées à but social. D'autres sont des mutuelles et des organisations à but non lucratif telles que des sociétés de prévoyance, des associations, des organisations bénévoles, ou des fondations. L'EMES a proposé une typologie internationale d'ES qui reconnaît les modèles suivants : le modèle de coopérative sociale, le modèle associatif entrepreneurial, le modèle de business social et le modèle d'entreprise sociale parapublique (Defourny, Nyssens (2016), Marinova (2021, 2021a).

Cadre institutionnel et développement de l'économie sociale en Bulgarie

En Bulgarie, l'adoption du concept national d'économie sociale par le Conseil des ministres en 2012 a permis l'élaboration de plans d'action semestriels axés sur sa mise en oeuvre (amélioration du cadre juridique de l'ESS, programmes d'éducation, de formation et de recherche, mesure de l'impact des entreprises sociales sur l'emploi et l'inclusion sociale). Le concept national d'économie sociale

a fourni des définitions de l'ESS et de l'entrepreneuriat social qui ont pu être précisées par la loi de 2018 sur l'entreprise de l'ESS. Sans aucun doute, la mesure politique la plus importante est l'adoption de cette loi qui est entrée en vigueur le 2 mai 2019. Elle définit l'ESS ainsi :

« Une forme d'entrepreneuriat orientée vers une ou plusieurs activités sociales et/ou objectifs sociaux, exercée par des entreprises, y compris par la production de biens ou la prestation de services en coopération avec l'État ou les autorités municipales, ou de manière indépendante »
(Loi sur l'entreprise de l'ESS, article 3).

Selon l'article 5 de la loi, les structures de l'ESS sont : les coopératives, les personnes morales sans but lucratif d'utilité publique et les entreprises sociales.

L'entreprise sociale est définie comme :

« une entreprise qui, quelle que soit sa forme juridique d'organisation, a pour objet la production de biens ou de services combinant résultats économiques et objectifs sociaux. En outre, elle réalise une valeur ajoutée sociale mesurable et positive en étant gérée de manière transparente par ses membres, ses travailleurs ou ses employés qui prennent part au processus décisionnel ; elle exerce son activité économique en répondant aux besoins spécifiques de son personnel, et/ou en affectant une partie de son bénéfice à l'objectif social conforme à son statut »
(Loi sur l'entreprise de l'ESS, article 5)

Les entreprises sociales sont légalement divisées en « classe A » et « classe A + » et la loi précise leurs critères. Selon l'article 7 de la loi, on entend par « classe A » toute entreprise

sociale, quelle que soit sa forme juridique, qui remplit les critères 1, 2 et 3 ou bien les critères 1, 2 et 4 suivants :

- Elle exerce une activité sociale qui produit une valeur sociale mesurée par une méthodologie adoptée par le Ministre du travail et de la politique sociale⁴⁴ ;
- Elle dispose d'une gouvernance transparente impliquant ses membres ou ses employés dans le processus de prise de décision selon une procédure définie dans son statut ou son traité fondateur ;
- Plus de 50 % et au moins BGN 7 500 (EUR 3 750) du bénéfice après impôts sont affectés à une activité ou un but social ;
- Au moins 30 % et au moins trois de ses employés appartiennent à des groupes vulnérables.

L'entreprise sociale « classe A+ », quelle que soit sa forme juridique d'organisation, doit remplir soit tous les critères définis à l'article 7, soit ceux de la classe A, ainsi qu'au moins un des critères supplémentaires suivants :

- La valeur sociale est réalisée dans les communes où le taux de chômage enregistré est égal ou supérieur au taux de chômage moyen du pays, selon les données statistiques de l'année précédant la date de dépôt de la demande d'enregistrement ;
- Plus de 50 % et au moins BGN 75 000 (37 000 euros) du bénéfice après impôts sont affectés à l'activité sociale ;
- 30 personnes au moins sur le nombre total de salariés appartiennent à un groupe vulnérable et ont travaillé dans l'entreprise au cours des six derniers mois.

Bien que les entreprises sociales de « classe A » ne soient pas nécessairement des entreprises d'insertion

professionnelle (elles peuvent poursuivre n'importe quel objectif social), la „classe A+ „, est attribuée aux entreprises sociales d'insertion professionnelle.

La loi bulgare prévoit certaines incitations uniquement pour les entreprises sociales de classe A + :

- Un droit de construction sur une propriété municipale privée en vue de remplir une mission sociale, par décision du conseil municipal sans appel d'offres ou mise concurrence.
- Le droit d'utiliser des biens ou objets municipaux privés par une décision du conseil municipal, sans appel d'offres ou mise en concurrence.
- Une aide financière à l'éducation et à la qualification des travailleurs appartenant aux groupes vulnérables lorsque l'activité économique est entièrement exercée dans les municipalités qui ont enregistré un taux de chômage supérieur à la moyenne du pays pendant l'année précédente.

En application de la loi et des règlements d'application, un registre national des entreprises sociales a été créé sous l'égide du ministère du Travail et de la Politique sociale. Une méthodologie d'évaluation de la valeur ajoutée sociale produite par l'activité des entreprises sociales a également été développée, qui décrit la procédure et les critères d'évaluation de la valeur ajoutée sociale.

Au 1er octobre 2024, les données sur les entreprises sociales enregistrées montrent qu'il n'y en a que 116¹. Parallèlement, selon les données de l'Institut national statistique pour 2021, 2 441 entreprises à but non lucratif se définissaient comme entreprises sociales. Dans ce contexte, les discussions se poursuivent entre le ministère du Travail et de la Politique sociale et les organisations du secteur

¹ <https://secprod.mlsp.government.bg/index.php?section=REG>

concernant des modifications de la loi et l'assouplissement du régime d'inscription des entreprises sociales au registre. Des recommandations ont été adoptées pour élargir la portée de la définition afin d'encourager la création et l'inscription au registre de nouvelles entreprises sociales (ESC /4/064/2024).

Le cadre juridique national dans le domaine de l'économie sociale et solidaire comprend également d'autres lois qui réglementent la création et le fonctionnement des entités du secteur : loi sur les personnes morales à but non lucratif, loi sur les chitalista, loi sur les coopératives, loi sur les personnes handicapées, loi relative à l'intégration des personnes handicapées.

Dans le programme national de développement de Bulgarie 2030, le développement de l'entrepreneuriat social est l'une des priorités en termes d'inclusion sociale.

Typologies des entreprises sociales

L'apparition de différents types d'entreprise sociale en Bulgarie résulte de la profonde transformation socioéconomique du début les années 1990, et de l'influence exercée par les organisations américaines et européennes. Les modèles que l'on trouve sont proches de ceux d'Europe occidentale, malgré certaines différences de statuts, ou encore d'autres spécificités nationales.

En Bulgarie, le business social désigne notamment des entreprises spécialisées dans l'aide aux personnes handicapées ainsi que les entreprises commerciales créées par des associations. La plupart de ces entreprises produisent des articles cousus, des produits en plastique, des souvenirs et accessoires, des produits cosmétiques, des publicités et du design web, de l'édition, des services touristiques, etc.

Les coopératives sociales les plus développées sont les coopératives de travail des personnes handicapées.

Le terme de coopérative sociale n'existe pas dans la législation, mais les coopératives de personnes handicapées possèdent néanmoins leurs caractéristiques principales. Conformément à la loi sur les personnes handicapées, les employeurs embauchent des employés handicapés permanents selon un quota, comme suit :

- 50 à 99 employés – une personne handicapée permanente ;
- 100 employés et plus – 2 % du nombre d'employés.
- En cas de non-respect de l'obligation, l'employeur paye une taxe mensuelle correspondant à 30 % du salaire minimum légal pour chaque emploi inoccupé par une personne handicapée permanente. Sous certaines conditions, les employeurs sont libérés de ces obligations.

On distingue les formes juridiques suivantes des personnes morales à but non lucratif d'intérêt public : associations, fondations, et chitalishta, qui sont des centres communautaires engagés dans des programmes de charité et de bénévolat. La loi bulgare sur les personnes morales à but non lucratif définit deux types d'organisations : les associations et les fondations. Elles peuvent agir dans l'intérêt public ou privé. Les personnes morales à but non lucratif d'intérêt public sont autorisées à exercer une activité économique, mais la loi interdit la distribution des bénéfices qui doivent être utilisés uniquement pour réaliser les objectifs à but non lucratif de l'organisation.

La loi sur les chitalishta (1996) stipule qu'il s'agit d'institutions autogérées par les communautés locales qui mènent des activités culturelles et éducatives, diffusent des connaissances et des compétences, assurent l'accès à l'information, œuvrent à la sauvegarde des traditions et des coutumes bulgares et sensibilisent la population aux réalisations scientifiques, artistiques et culturelles. Ces

institutions ont une gouvernance autonome et un système unique d'auto-assistance et de financement. Développées dans un contexte local, établies par et pour les communautés elles-mêmes, les chitalishta combinent leurs objectifs sociaux avec une dimension entrepreneuriale².

Le modèle d'entreprise sociale parapublique comprend les entreprises spécialisées dans l'aide aux personnes handicapées ainsi que d'autres entreprises sociales créées par les municipalités. Ces structures, établies dans le cadre de partenariats public-privé, fournissent des services sociaux, payés par la municipalité, à leurs membres ou à d'autres personnes.

Les données disponibles sur les organisations de l'économie sociale et solidaire en Bulgarie sont complètes, inexactes et très différentes les unes des autres. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, en 2023, il y avait en 2018 8 619 sujets de l'économie sociale et solidaire en Bulgarie, employant 33 860 personnes, ce qui représente environ 1% des salariés en Bulgarie (OECD, 2023). Parmi eux, 62,3%, soit environ 21.095 personnes, travaillent dans des coopératives, 30,2%, soit environ 10.226 personnes – dans des associations d'utilité publique, 7,2%, soit environ 2.438 personnes – dans des fondations d'utilité publique et seulement 0,3% dans des entreprises sociales enregistrées.

Selon le Programme national de développement Bulgarie 2030 (mis à jour en 2020), citant les données de l'INS, la part du PIB des sujets de l'économie sociale et solidaire est de 0,4%, et l'objectif qui y est fixé est que cette part atteigne 3% en 2030 (Programme national de développement Bulgarie 2030).

² <https://lex.bg/laws/ldoc/2133897729>

Défis et opportunités pour le développement de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire en Bulgarie est encore un secteur émergent, malgré les traditions séculaires du mouvement coopératif, dont la naissance et le développement rapide ont commencé immédiatement après la Libération. Le développement moderne du secteur est conditionné par de nombreux facteurs internes et externes, dont le plus important est la dépendance routière et l'intégration de la Bulgarie dans l'UE.

Le secteur est confronté à de nombreux défis, principalement liés à son institutionnalisation – élargir le champ des entités de l'économie sociale et solidaire, diversifier les formes et les méthodes de financement, adopter des incitations fiscales, promouvoir la participation des entreprises sociales aux marchés publics, créer des capacités administratives et accroître la connaissance et la sensibilisation des citoyens, développer la recherche scientifique et appliquée, etc.

Pour la création de conditions favorables et d'un écosystème approprié de l'économie sociale et solidaire, il est également nécessaire de collecter des données quantitatives et qualitatives constantes et à jour sur le fonctionnement et la structure du secteur, qui sont d'une importance capitale pour le l'élaboration d'une politique nationale dans le secteur, ainsi que pour stimuler la création d'entreprises à vocation sociale. Le développement de la politique d'économie sociale doit être lié à la politique industrielle et à la transition vers une économie numérique, neutre pour le climat et circulaire. Les organisations de l'économie sociale et solidaire disposent d'un énorme potentiel pour créer des innovations sociales qui contribuent à une transition numérique inclusive et centrée sur l'humain (COM/2021/118 final). L'intégration de l'économie sociale et solidaire dans

les politiques publiques clés peut être réalisée non seulement en l'incluant dans les documents stratégiques, mais aussi par des mesures concrètes pour relier les incubateurs locaux et les centres technologiques existants aux centres régionaux créés (points focaux) pour l'innovation sociale.

Dans la présentation ci-dessous, nous aborderons le financement du secteur, la nécessité de développer la recherche et l'évaluation de l'impact social.

Financement des entreprises sociales

Les entités de l'économie sociale sont confrontées à de plus grandes difficultés en termes d'accès aux ressources financières que les entreprises traditionnelles. Créer un environnement favorable au financement de l'économie sociale aux niveaux national, régional et local est d'une importance primordiale, tant pour l'émergence de nouvelles organisations que pour le développement ultérieur des organisations existantes. Fournir un financement pour les différentes étapes du cycle de vie d'une entité d'économie sociale nécessite la mobilisation à la fois d'un soutien financier public et de financements privés ainsi que d'autres mesures visant à améliorer l'accès aux ressources financières. Les subventions et subventions peuvent être utilisées pour lever des capitaux et, dans la phase de démarrage, pour un financement par emprunt, par capitaux propres, quasi-fonds propres ou mezzanine pendant la phase de croissance, par le biais de partenariats public-privé, de plateformes de financement participatif et de combinaisons de différents types d'instruments financiers ou de subventions. et les instruments financiers.

Le soutien financier public au titre des fonds et programmes européens, ainsi que du budget national, sous forme de subventions et de subventions, joue un rôle important pour les sujets du secteur. Pour la période

2022-2026, le plan de relance et de durabilité prévoit 26 659 745 BGN pour la création de six centres régionaux de soutien à l'économie sociale, numérisation des processus de production dans une centaine d'entreprises du secteur et consultations de personnes physiques et morales.

Des fonds pour la promotion de l'économie sociale pour la période de programmation 2021-2027 sont également prévus dans le cadre du Programme de développement des ressources humaines. Un montant de 20 millions de BGN sera accordé au développement d'innovations sociales. La priorité sera accordée aux activités liées au développement de modèles à tester dans le domaine de l'économie sociale ou des relations sociales sur le marché du travail.

Dans le cadre du même programme, des financements et des activités seront prévus liés à l'emploi subventionné, à la formation et à la qualification des employés des entreprises sociales, avec un budget total de 22 millions de BGN. Pour une utilisation efficace des fonds fournis, les restrictions juridiques et administratives existantes pour que les organisations du secteur accèdent à ce financement doivent être supprimées.

Il existe de nombreuses pratiques de financement en Europe où les épargnants individuels ou les salariés participant à des plans de retraite ou d'épargne d'employeur ont le choix de choisir un plan d'épargne dans lequel une partie de leur épargne est investie dans une entreprise sociale. De telles pratiques d'épargne et de finance sociales et solidaires existent en France et dans d'autres pays européens et pourraient également trouver des applications en Bulgarie.

En Bulgarie, les banques coopératives – coopératives de crédit agricole et banques populaires – ont joué un rôle clé dans le financement du mouvement coopératif tout au long de la période de son développement après la Libération jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Durant la

période socialiste, ces coopératives, ainsi que tous les autres types de coopératives, ont été pratiquement détruites.

Après 1989, l'intérêt et les conditions pour la création de coopératives de crédit étaient très faibles, principalement en raison du manque de conditions politiques et institutionnelles. À cet égard, le lancement de changements législatifs et de mesures visant à stimuler le développement des banques coopératives, des banques éthiques et des mutuelles, qui, dans l'UE, jouent un rôle important dans le développement des entreprises du secteur, augmenterait considérablement les possibilités de financement des organisations du secteur.

En finançant l'économie sociale par des méthodes et formes alternatives, notamment par la création de monnaie complémentaire, l'émission d'obligations sociales peut stimuler davantage le secteur. Grâce à l'argent complémentaire, les biens et services sont achetés et vendus entre les membres de la communauté, les entreprises ou les particuliers, stimulant ainsi la production, le commerce et le chiffre d'affaires des entreprises sociales et le développement économique local. La monnaie complémentaire (locale) est institutionnalisée en France (selon les données officielles, il y en a plus de 80 dans les différentes régions³) avec la loi sur l'économie sociale et solidaire (2014).

Promotion de la recherche scientifique et appliquée

Jusqu'à présent, la plupart des recherches dans le domaine de l'économie sociale sont liées aux idées, au développement et aux problèmes des coopératives (Nenovsky, Marinova 2017; 2017a; 2019, Marinova, 2019, Gnjatovic, Marinova, Nenovsky, 2019). Les recherches les plus récentes sur les institutions, les politiques et

³ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/monnaie-locale#>

les organisations de l'économie sociale et solidaire, les différents modèles d'entreprise sociale, ont été réalisées par Todorova (2021) et Marinova (2021, 2021a). Le manque de données quantitatives et qualitatives fiables et complètes sur le secteur constitue une difficulté majeure dans la préparation de ce type de recherche.

La dynamique et la nécessité de développement du secteur dans notre pays et dans l'UE nécessitent la préparation et la conduite d'une recherche scientifique et appliquée responsable, comparative et interdisciplinaire sur l'économie sociale et solidaire avec la participation de toutes les parties intéressées (chercheurs et représentants), de la communauté universitaire, des organisations non gouvernementales, des organisations commerciales, des institutions étatiques et des citoyens).

La recherche scientifique et appliquée devrait être principalement axée sur la portée et la diversité des sujets, des pratiques et des initiatives du secteur, les besoins des organisations et des citoyens, l'adaptation et l'application des bonnes pratiques européennes et mondiales, ainsi que l'impact social et contribution du secteur au développement socio-économique durable du pays.

De plus, le déploiement du potentiel de recherche contribuera à institutionnaliser le secteur et à accroître la sensibilisation et l'intérêt des citoyens pour la création et le développement d'entreprises sociales.

L'impact social

Mesurer l'impact social constitue un défi majeur pour tout pays. En 2023, l'OCDE a publié un guide détaillé pour élaborer des politiques nationales efficaces basées sur la présentation des bonnes pratiques, des facteurs favorables et des conditions dans chaque pays (OECD, 2023).

La méthodologie d'évaluation de la valeur ajoutée sociale du MTSP comprend des données générales sur l'entreprise, des indicateurs économiques et des indicateurs pour l'intégration des personnes issues des groupes vulnérables. Il devrait être complété pour répondre de manière plus adéquate aux besoins de mesure et de gestion de l'impact social ainsi qu'aux besoins des entités individuelles.

À cet égard, la méthodologie devrait également inclure des indicateurs mesurant l'impact social sur la base des objectifs de développement durable.

La collecte et la diffusion de données et de recherches sur l'impact de l'économie sociale et solidaire augmenteront la visibilité des organisations du secteur et contribueront à faciliter leur accès aux financements publics et privés.

Plus généralement, cela augmentera l'intérêt et la motivation des citoyens à créer, participer et développer des entreprises sociales dans le pays.

Conclusion

En Bulgarie, l'économie sociale et solidaire est encore un secteur émergent et sous-développé. Ces dernières années, l'accélération de la création et du développement des organisations du secteur est le résultat avant tout de l'introduction et de la mise en œuvre de mesures et d'actes de l'UE. L'institutionnalisation du secteur se poursuit, confronté à un certain nombre de défis liés au manque de connaissance des concepts et des avantages de l'entrepreneuriat social, de la monnaie alternative et de la finance solidaire. Les opportunités de financement pour le secteur restent limitées et l'accès au marché difficile.

Créer un écosystème favorable aux entreprises et organisations sociales est l'une des priorités de l'État, mais l'efficacité des politiques publiques reste encore discutable.

De plus, contrairement aux pays européens développés qui, pendant la pandémie, ont concentré leurs politiques sur le soutien au secteur, la Bulgarie n'a pas adopté de mesures et d'activités spécifiques. Dans ce contexte, le développement de la recherche, la formation des jeunes et de groupes plus larges de citoyens à l'entrepreneuriat social, ainsi que la participation plus active de toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques sont essentiels.

Bibliographie

- Bouchard, M. (2012). *Économie sociale, Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*
- Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, Building an economy that works for people: an action plan for the social economy, COM/2021/778 final
- Council Recommendation of 27 November 2023 on developing social economy framework conditions, C/2023/1344
- Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, Updating the 2020 New Industrial Strategy: Building a stronger Single Market for Europe's recovery COM(2021) 350 final
- Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions Social Business Initiative Creating a favourable climate for social enterprises, key stakeholders in the social economy and innovation COM/2011/0682 final

Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions 2030 Digital Compass: the European way for the Digital Decade COM/2021/118 final

Defourny, J., M. Nyssens (eds.). (2017). *Économie sociale et solidaire. Socio économie du 3e secteur*, De Boeck supérieur

Defourny, J. and M. Nyssens (2016). "Fundamentals for an international typology of social enterprise models", ICSEM Working Papers, No. 33, Liege: The International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM) Project.

ESC, Accelerating the development of the Social Economy in Bulgaria in response to Contemporary Challenges, ESC /4/064/2024

Gnjatovic, D., T. Marinova, N. Nenovsky (2019). "Agricultural cooperative credit in Bulgaria and Serbia from the Ottoman period to WWI: Institutional and comparative history", *The Journal of European Economic History*, 3/2019: 45-73

Law on non-profit legal entities, in force from 01.01.2001, last amendment from December 18, 2020

Law on chitalista, Official Journal No. 89 of October 22, 1996 last amendment from October 6, 2023

Law on Cooperatives, Official Journal No. 113 of December 28, 1999, last amendment from May 22, 2018

Law on Persons with Disabilities, Official Journal No. 105 of December 18, 2018, last amendment from May 1, 2024

Law on Cooperatives, Official Journal No. 113 of December 28, 1999, last amendment from May 22, 2018

Law on Integration of People with Disabilities, Official Journal No. 81 of September 17, 2004, last amendment from December 18, 2018.

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
- Liège Roadmap for Social Economy in the European Union Conference of European Ministers responsible for Social Economy organised on 12 February 2024 in Liège by the Belgian Presidency of the Council of the EU
- Marinova, T. (2021). *Social and solidarity economy and finance in the Balkans and in Europe. Historical development, contemporary ideas, institutions and policies*, Sofia, „St. Kliment Ohridski“ (en bulgare)
- Marinova, T. (2021). *Economie sociale et solidaire dans les pays des Balkans. Bulgarie, Roumanie, Serbie : quels enseignements ?* Paris, L'Harmattan
- Marinova, T., N. Nenovsky (2017). L'apport des banques populaires au progrès économique et social en Bulgarie entre les deux guerres (1919-1938), *Revue internationale de l'économie sociale*, 2017, 96 (344), pp. 104-119.
- Marinova, T., N. Nenovsky (2017). Histoire et transformation institutionnelle des banques coopératives bulgares de l'Empire Ottoman à la Première Guerre mondiale, *Revue internationale de l'économie sociale*, 2017, 96 (343), pp. 131-146.
- Marinova, T., N. Nenovsky (2019). Cooperative agricultural farms in Bulgaria during communism (1944-1989: an institutional reconstruction, *The Romanian Economic Journal*, 2019, year XXII no. 74, p. 40-73
- Methodology for assessing the social added value produced by the activity of social enterprises under Art. 7 and Art. 8 of Law on the Social and Solidarity Economy Enterprises, Order RD01-307, 07.05.2019 of the Minister of Labor and Social Policy
- National development program Bulgaria 2030 was adopted by Protocol No. 67 of the Council of Ministers of 02.12.2020.

OECD, (2023). *Mapping social and solidarity ecosystems around the world*

OECD, (2023). *Policy Guide on Social Impact Measurement for the Social and Solidarity Economy*

Regulation for the implementation of the Law on the Social and Solidarity Economy Enterprises, in force from 17.05.2019

Todorova, T. (2021). *Business with a social cause Measuring social impact*, Veliko Tarnovo, I&B